

Des femmes juges à Genève ?

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 384

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous restons méfiantes à l'égard des mesures qui tendent à humaniser la guerre. Si nous les soutenons cependant, c'est que nous reconnaissons que ces mesures, pour autant qu'elles sont vraiment prises sérieusement, conduiront nécessairement, par leur absurdité même, à l'abolition de la guerre.

Notre but final est le désarmement total. La Conférence du Désarmement doit faire le premier pas dans cette direction, aussi faut-il la soutenir, afin que ses efforts atteignent le maximum d'efficacité. L'Association suisse pour le Suffrage féminin proteste donc contre le vote de crédits pour l'achat de masques contre les gaz, ce vote constituant un acte de méfiance à l'égard du travail entrepris par la Conférence du Désarmement. Nous demandons à l'opinion publique de la Suisse de se joindre à nous pour protester, afin que la Conférence sache qu'elle est soutenue dans ses efforts et que nous voulons l'aider de notre mieux. C'est pourquoi nous en appelons aux femmes, aux mères, et leur rappelons que leur rôle est de créer la vie et non de la détruire. Puisse l'heure présente trouver la femme suisse prête à faire son devoir, tout son devoir.

(Décision prise par l'Assemblée des délégués de l'Association suisse pour le Suffrage féminin réunie à Interlaken les 25 et 26 juin dernier.)

Une alerte

Discutant une révision du règlement communal, le Conseil communal de Lausanne, dans sa séance du 23 juin, allait voter un article 2 spécifiant que les femmes pouvaient être engagées dans le personnel administratif, lorsqu'un élu socialiste émit la prétention de spécifier cet engagement ne pouvait qu'être exceptionnel. A la séance suivante, le 5 juillet, après l'audition d'orateurs suédoises (ces femmes ne doivent pas entrer en concurrence avec l'homme dans les carrières administratives... l'homme doit faire face à des obligations sociales que ne connaît pas la femme... etc.), le Conseil communal vota la disposition proposée par l'autorité exécutive en se remettant à sa sagesse pour que des abus ne se produisent pas.

Et dire qu'il y a encore des gens qui se demandent pourquoi nous réclamons le droit de vote, et qui n'ont pas encore compris que la liberté du travail féminin n'existe pas encore en Suisse.

S. B.

Des femmes juges à Genève ?

Est-ce pour tenter de racheter son vote lamentable du 25 juin dernier ? Le Grand Conseil genevois a fait montre d'un tout petit brin, oh ! tout petit, de féminisme.

Il s'est agi, en session extraordinaire de juillet, de la Chambre pénale de l'enfance en voie de réorganisation, comme nous l'avons déjà indiqué, et pour laquelle avait été prévu un système de trois juges en collège, dont l'un en tout cas, sur la proposition de M. Albaret, devait être une femme. Mais après avoir voté cette disposition, le Grand Conseil s'est aperçu

qu'il avait marché plus vite que les violons, attendu que, pour être juge à Genève, il faut jouir de ses droits politiques. Alors...

Alors, direz-vous, le plus logique aurait été de voter le projet Albaret au lieu de l'enterrer, ce qui aurait constitué évidemment la solution toute naturelle ! Nous sommes d'accord. Mais n'attendez pas de la logique d'un Parlement, et le nôtre, après avoir constaté qu'il s'était enfoncé, a été saisi dans une de ses dernières séances d'une proposition de la Commission de faire machine en arrière en supprimant purement et simplement l'admission des femmes aux fonctions de juge de l'enfance. A quoi M. Albaret a promptement riposté en demandant, au contraire, que toute la question soit remise au Conseil d'Etat pour étude ; et ici nous avons eu l'agréable surprise d'entendre des paroles féministes dans la bouche du Président du Conseil d'Etat, M. F. Martin, qui a notamment déclaré que la présence d'une femme au tribunal de l'enfance semblait absolument nécessaire, il fallait chercher le moyen d'en permettre l'accès. Si bien que M. Balmer ayant insisté dans le même sens, le renvoi de la question pour examen au Conseil d'Etat a été votée à une forte majorité.

Tant mieux, tant mieux. Mais pourquoi dire non un jour et oui huit jours plus tard ? Pourquoi croire qu'une femme sera incapable de voter, mais capable de juger ?... Qui nous expliquera ce que cache ce mystère ?...

E. Gb.

Le vote des femmes et le Sénat français

Ainsi que nous l'avions fait prévoir dans notre dernier numéro, paru avant l'interruption des vacances, le Sénat français a « ajourné » la discussion enfin commencée sur le vote des femmes, prétextant que certains sénateurs étant soumis à une réélection en automne, il était préférable d'attendre ce moment pour prendre une décision définitive. Ce n'est donc pas d'une défaite qu'il faut parler, mais d'un attermolement de plus, et la situation de nos amies suffragistes d'outre-Jura est entièrement différente de celle des suffragistes genevoises, qui n'ont plus rien à attendre de leur petit Parlement, puisque, là, c'est un ajournement définitif qui a été voté, équivalant ainsi à un enterrement.

Si la situation est différente, l'entrain au travail est le même, et les Associations suffragistes françaises font dès maintenant appel au concours de tous leurs membres pour organiser sitôt que possible une intense campagne de propagande. Dans les départements où les sénateurs doivent être réélus d'abord, afin de pouvoir peser indirectement sur les élections ; dans tout le pays ensuite, pour montrer de façon aveuglante de clarté que les femmes françaises veulent voter. Comme il paraît douteux que la question revienne devant le Sénat avant janvier ou février prochain, il y a de la marge pour une belle activité.

Nous avions également dans notre dernier numéro avant les vacances indiqué rapidement les arguments essentiels des orateurs qui avaient pris la parole pour ou contre notre cause. Aujourd'hui, après les six semaines écoulées, une analyse des débats qui ont précédé cette décision d'ajournement n'aurait plus qu'un intérêt rétrospectif,

mais nous voudrions cependant engager vivement toutes nos propagandistes suffragistes à lire les citations et les extraits des discours de MM. Duplantier, Héry et Marraud, que publie notre confrère *La Française*, ceci pour se rendre compte à quel point les arguments avancés contre notre revendication sont éternellement les vieux clichés sans fondement, sans valeur, sans réflexion, que l'on a entendus partout un nombre incalculable de fois, et qui n'ont pourtant pas empêché les femmes de 25 pays de finir par avoir gain de cause. Une opposition qui ne peut s'appuyer que sur de pareils prétextes et de pareilles inexactitudes de faits (pour ne pas dire plus) nous sert plus qu'elle ne nous nuit, et c'est ce qu'a senti un auditeur au Sénat de l'ineffable et pornographique M. Duplantier, qui, après son discours, a tout simplement demandé à une des suffragistes présentes : « Combien le payez-vous pour qu'il parle de la sorte ? » !!!

J. GUEYBAUD.

Le travail des femmes mariées aux Etats-Unis

D'après les *Informations sociales* du B.I.T., le recensement de 1930 aux Etats-Unis indique que la proportion des femmes mariées exerçant un métier rétribué a diminué dans 3 Etats sur 44, alors que, dans les 41 autres Etats, elle a augmenté à peine de 1 %.

Il se serait intéressant de savoir à quelles causes peuvent être attribuées ces fluctuations qui se sont produites depuis dix ans.

Un centre féministe international à Genève

Comme toutes les années précédentes, l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes ouvrira à Genève, au moment de l'Assemblée plénière ordinaire de la Société des Nations, un Bureau temporaire sur lequel on nous prie d'attirer tout spécialement l'attention de nos lectrices. En effet, toutes celles qui se rendent dans cette ville, soit au cours d'un voyage, soit, et c'est surtout le cas, pour participer à la vie internationale intense de cette période, sont toujours heureuses de connaître un local où peuvent se rencontrer des féministes de tous pays, où on leur fournit des adresses, des renseignements, des cartes d'entrée à l'Assemblée, où sont organisées des réceptions familiales et des causeries sur les problèmes d'actualité féministe qui se posent au travers du monde. Le succès toujours grandissant de ce Bureau temporaire de l'Alliance est d'ailleurs la meilleure preuve qu'il correspond à un réel besoin.

Cette année, c'est dans les locaux du Club International, 4, rue de Monthoux, qu'il a élu domicile, et le fait d'avoir ainsi pris ses quartiers dans un centre actif de vie internationale, et tout près du Secrétariat de la S.d.N. et du bâtiment de la Conférence du Désarmement, est un nouveau gage de succès pour lui. Il sera ouvert toutes les après-midi de 3 heures à 7 heures, mais en dehors de ces heures d'ouverture, il sera toujours possible d'obtenir du Club des renseignements pressés. Comme d'habitude, ce Bureau fonc-



Cliché Mouvement Féministe

Une de celles qui voteront avant nous :

M^{lle} Pantik Devakhul (Siam)

Même au Siam... et pas chez nous

D'après un de nos confrères féministes anglais, *The Vote*, la nouvelle Constitution du royaume de Siam, qu'a signée la semaine dernière le roi Prajadhipok, contiendrait une disposition reconnaissant aux femmes le droit de vote.

A comparer avec la Constitution de la République Française (*Liberté, Egalité, Fraternité*) et avec celle de la République et Canton de Genève (*Post Tenebras Lux*).

tionnera toute une semaine avant l'ouverture de l'Assemblée, soit dès le 15 septembre, puisque l'ouverture de l'Assemblée a été retardée au 26 septembre.

Vu cette date plus lointaine que de coutume, il ne nous est pas encore possible de donner déjà ici les noms des membres du Comité de l'Alliance qui se trouveront à Genève à cette date ; mais la présence de la Présidente, Mrs. Corbett Ashby, de la vice-Présidente, Mrs. Malaterre-Sallier, et de la Secrétaire, M^{lle} Gourd, étant déjà assurée, on peut promettre ainsi une belle activité pour la saison féministe internationale de 1932.

Les élections allemandes et les femmes

Les femmes au Reichstag

Malgré l'augmentation du nombre des membres du Reichstag, la proportion des femmes députées a diminué, ce qui n'étonnera personne qui sait combien antiféministe est le parti national-socialiste (hitlérien) allemand.

Alors que l'ancien Reichstag comptait 39 femmes députées, le nouveau n'en a plus que 36, soit 15 socialistes, 10 communistes, 6 du parti du Centre, 3 du parti national-alle-



Un peu d'histoire

Les femmes pendant la Révolution (*)

Jeanne Bouvier, bien connue dans les milieux féministes parisiens, membre du Conseil du Travail, vient de faire paraître un livre très sérieux et fortement documenté sur l'action politique, sociale, économique et militaire des femmes de la Révolution française, ainsi que sur leur courage devant l'échafaud. Le même auteur, qu'intéresse évidemment avant tout la femme travailleuse, a publié antérieurement des ouvrages sur La lingère et les lingères (chez Doin, éditeur), et l'histoire des dames employées dans les postes, télégraphes et téléphones, de 1714 à 1929 (Les Presses universitaires de France.)

(Note de l'auteur.)

... Ici encore, c'est principalement des femmes du peuple que Jeanne Bouvier nous entretient, de ces humbles travailleuses que la grande histoire ignore, et dont peu d'auteurs ont célébré

l'endurance, le dévouement et l'abnégation dans une époque affreusement tourmentée, au sein d'une infinie détresse. C'est à Grenoble que se manifestèrent les premiers mouvements révolutionnaires, et que les femmes furent à la tête de cette glorieuse épopée, car c'est là que la Révolution fait ses débuts en 1788. Le Parlement de Grenoble étant en conflit avec l'autorité royale, est frappé d'une sentence d'exil. La population, soulevée de colère, décide d'empêcher les parlementaires d'obéir à l'ordre du roi ; les femmes du peuple s'ébranlent avec une promptitude extrême, se précipitent sur les attelages des parlementaires déjà prêts à prendre la route de l'exil, dételent les chevaux, déchargent les malles, coupent même les harnais, s'arment de bâtons, courent aux portes de la ville, envoient promener la garde militaire, s'installent à sa place et empochent les clefs de la ville. Un sergent d'une compagnie du Royal-Marine se permet une mine provocante et est gifflé par une grenobloise devant sa troupe. Ce sergent s'appela Bernardotte et se coiffa plus tard de la couronne de Suède !

Dans tout le Dauphiné, qui rapidement entre en ébullition, les femmes jouent un rôle de premier plan. Non contentes de soutenir les hommes, elles s'organisent en une assemblée féminine, et, dès janvier 1788, envoient une adresse au roi, où elles disent entre autres : « Nous ne saurions nous résoudre à donner le jour à des enfants destinés à vivre dans une patrie qui ne serait pas libre. » Les Bretonnes suivent l'exemple des Dauphinoises. Le Parlement de Rennes s'étant révolté contre l'autorité royale, les femmes du peuple quittent leur logis,

improvisent leur armement et se jettent courageusement dans la mêlée. Lors de la prise de la Bastille, les femmes étaient nombreuses parmi les révolutionnaires. Au début de l'hiver qui suivit, le peuple vivait dans l'angoisse, le pain était de plus en plus rare et cher, et la mauvaise saison s'annonçait rigoureuse. Le 6 octobre 1789, dès la pointe du jour, une jeune fille, marchande aux Halles, Reine-Louise Audu, provoque le rassemblement d'une troupe de femmes, s'empare d'un tambour et parcourt la ville en battant la générale et en criant contre la rareté et la cherté du pain. Ces femmes se sont armées de tout ce qui leur est tombé sous la main et prennent la route de Versailles pour y voir le roi. On sait le reste : le retour à Paris de la famille royale, cédant aux menaces de la cohorte féminine. « Les hommes ont fait le 14 juillet, a écrit Michelet, les femmes le 6 octobre. Les hommes ont pris la Bastille royale, et les femmes ont pris la royauté elle-même, l'ont mise aux mains de Paris, c'est-à-dire de la Révolution. »

Un fait nouveau dans l'histoire des peuples, c'est le nombre considérable d'adresses, de pétitions et de protestations envoyées au roi, aux parlements et aux autorités par des femmes françaises de toutes les classes de la société. Il existe à la Bibliothèque nationale une importante collection de ces pétitions féminines, et chez Marie-Louise Bouglé, dans sa précieuse bibliothèque féministe, nous avons vu de cette époque des pièces rares. Jeanne Bouvier donne le texte à peu près complet de certaines lettres, de la pétition des femmes du Tiers-Etat, par exemple, où se lisent ces lignes intéressantes, miroir de la vie des Françaises du peuple vers 1789 :

« Les femmes du Tiers-Etat naissant presque toutes sans fortune, leur éducation est très négligée ou très vicieuse ; elle consiste à les envoyer à l'école chez un maître qui, lui-même, ne sait pas le premier mot de la langue qu'il enseigne. Elles continuent d'y aller jusqu'à ce qu'elles sachent lire l'office de la messe en français et les vêpres en latin. Les premiers devoirs de la religion remplis, on leur apprend à travailler ; parvenues à l'âge de quinze ou seize ans, elles peuvent gagner cinq ou six sous par jour... Avec les difficultés de subsister aujourd'hui, des milliers d'entre elles sont forcées de se mettre à l'encan ; les hommes trouvent plus commode de les acheter pour un temps que de les conquérir pour toujours... »

Les jeunes filles les plus intelligentes, qui arrivaient, à force d'application, à savoir un peu de tout sans avoir rien appris, entraient en service ou au couvent. « S'il y a une multiplicité de divorces en ce printemps 1789, c'est que l'éducation que recevaient alors les femmes de la classe aisée est consacrée presque tout entière à faire d'elles ce qu'on nomme des femmes aimables en leur inculquant l'art et les moyens de plaire, sans aucune notion des soins sérieux, des devoirs importants, des occupations multiples, de la décence sévère qui deviennent les obligations d'une épouse et d'une mère de famille. (Lettre d'une citoyenne à son amie sur les avantages que procure à la nation le patriotisme des dames.)

Les Etats-Généraux sont convoqués à Versailles pour le 5 mai 1789. Immédiatement surgit une « protestation des dames françaises » contre ces Etats qui se disent généraux et n'englobent que des hommes, contre la prétention des dé-

JEANNE BOUVIER : *Les Femmes pendant la Révolution*. Editions Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris. Prix : 15 fr. franc.